



Adresse au Politique... avant qu'il ne soit trop tard

Le grand débat initié par Luc Ferry en vue de créer les conditions d'une réflexion débouchant sur une nouvelle Loi d'Orientation pourrait être, une fois de plus, « l'histoire d'une occasion manquée » comme le titre un hebdomadaire.

Ce débat répondait à un besoin : il fallait remettre à plat les données, compte tenu des évolutions inquiétantes sur le terrain mais aussi de l'évolution des mentalités au sein de l'Education nationale.

Evolutions inquiétantes, parce que le système est au bord de l'implosion : résultats insuffisants, trop nombreux élèves sortis du système sans qualification, critiques de méthodes pédagogiques inadaptées au secondaire, programmes irréalistes de plus en plus allégés au détriment de la transmission d'une vraie culture, violence en constante croissance etc.

Evolution des mentalités, parce que, d'une part, les professeurs « anciens » commencent à se révolter contre la mise à sac de l'Ecole et le manifestent au sein d'associations et de collectifs en tout genre, et que, d'autre part, les jeunes jetés dans l'arène découvrent l'horreur de la tâche qui leur est demandée et dénoncent le discours pédagogique qu'il ont « subi » sans pouvoir broncher dans les IUFM comme une escroquerie incapable de les préparer à leur mission de passeurs de savoir. Les démissions, d'ailleurs, se multiplient ainsi que les livres accablés et accablants, témoignages de leurs premières expériences.

Par ailleurs, de plus en plus souvent, les collègues reconnaissent qu'il est nécessaire de diversifier les formations pour répondre à la diversité des talents.

Or le Débat national et le travail de la Commission Thélot ont abouti à un rapport qui n'est, après tout, qu'un rapport qui s'ajoute à tant d'autres études, enquêtes, constats, propositions, même si M. Thélot estime que « le gouvernement doit tenir le plus grand compte de ce rapport [et que] c'est sur quoi la réforme de la loi doit reposer ».

C'est maintenant au Politique de jouer son rôle et c'est au Politique que nous nous adressons désormais, avant qu'il ne soit trop tard.

D'autant que l'on constate - avec un étonnement tout relatif - que les principales propositions du Rapport Thélot sont dans la droite ligne des idées du « bien penser » promu depuis plus de trente ans par de puissants mouvements pédagogico-politiques : les remontées des consultations, consignées dans le « Miroir du débat » n'auraient-elles pas été interprétées, passées à travers la grille de lecture de ceux qui ne veulent pas que soit remis en cause le dogme niveleur et égalitariste, c'est-à-dire par les éminences grises du ministère et autres « pédagoges et idéologues » de l'Education nationale ; ceux qui font les programmes, qui imposent les pratiques « innovantes » en pédagogie au détriment du contenu des connaissances, ceux qui sévissent en IUFM, qui veulent, au nom de l'égalité des chances, transformer l'enseignant en superéducateur et l'école en centre aéré...

Au CNGA, en tout cas, nous ne voulons pas sombrer dans le pessimisme. **Nous plaillons pour une troisième voie, pas pour une caricature de réforme et nous osons parier sur l'intelligence du Politique, du ministre de l'Education nationale aux parlementaires.** Ainsi le rapport comporte des propositions intéressantes. Comment, en effet, ne pas être d'accord avec l'idée, plus réaliste, de substituer à l'objectif, utopique et étrange, des « 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat » celui de « la maîtrise par l'ensemble d'une classe d'âge des connaissances, des compétences et des règles de comportement indispensables pour toute la vie », sans oublier « l'abandon de la

(Suite page 2)

Editorial

- 5 -Chacun son rôle,
chacun sa partition!

Marie-Elisabeth Allainmat

Nos positions

- 1 -Adresse au Politique...
3 -Communiqués de presse
-Rapport Thélot
-Table ronde à Matignon

Informations

- 6 -Disparités régionales
Paulette Jarrige
7 -A lire au BO
Marie-Thérèse Sannier

Relations extérieures

- 4 -Colloque sur les IUFM
Anne-Marie Dorandeu
4 -Pour la défense du français
Anne-Marie Dorandeu
4 -Enseignement et liberté
Françoise Poncet
4 -CA de l'ONISEP
Michel Savattier

Vie du syndicat

- 3 -Congrès des FP-CGC
Michel Savattier
6 -Académie de Poitiers
Enseignement des langues
Gérard Pelletant
7 -Académie de Créteil
Certifiés de Génie Civil affectés
sur un poste de Maths
Christine Leclercq
Françoise Poncet

Mutations
Attention !
Cette année les dates
sont avancées

seconde de détermination», ce qui correspond exactement à la suppression de la seconde indifférenciée que le CNGA réclame depuis longtemps...

En revanche, le CNGA reste **très prudent quand il est question de définir un « socle commun »**. Il ne peut qu'être d'accord sur le principe, mais à une triple condition : qu'il s'agisse d'un socle commun de **connaissances et savoirs** effectivement indispensables à tous dans le monde d'aujourd'hui, (qui ne peut plus se limiter à la triade lire-écrire-compter) ; à condition que soient définies les modalités d'un contrôle rigoureux des acquis aux différents niveaux d'enseignement, et notamment à la fin de l'école primaire et du collège ; et, enfin, à condition que soient prévus des dispositifs et structures pour les élèves qui n'auraient pas satisfait aux exigences de ce « socle commun ». Le CNGA met en garde contre les dangers d'un « socle commun » qui serait dispensé dans le « tronc commun » d'une école unifiée de la maternelle à l'entrée au lycée, lequel deviendrait vite un «SMIC culturel» : si l'on veut amener chaque jeune au maximum de ses possibilités, la prise en charge des élèves ne peut se faire que dans le cadre d'une diversification de l'enseignement, en particulier au collège.

Quant au projet d'**augmenter le « temps de présence des enseignants dans leur établissement »**, le CNGA le **dénonce sans ambiguïté**. Car, enfin, s'il s'agit du « suivi des élèves, [des] relations avec les parents, [du] travail en équipe», pourquoi parler d'augmentation ? Il existe, à notre connaissance, diverses formes d'aide et de soutien aux élèves en difficulté ; il existe des réunions parents-professeurs ; il existe des réunions entre collègues d'une même classe, d'une même discipline et des conseils de classe. Et tout cela est prévu, organisé, institutionnalisé... et obligatoire ! Rappeler que les professeurs ne « doivent » pas seulement 15 ou 18 heures, très bien. Comptabiliser autrement ces heures de présence sur le lieu de travail - qui s'ajoutent aux préparations et corrections - (et les rémunérer davantage !), pourquoi pas ? On peut en discuter. Mais cette proposition d'augmentation induit en fait **un changement de nature du métier de professeur**. Elle signifie la restriction, au profit d'équipes pédagogiques toutes puissantes, de la liberté pédagogique individuelle qui, dans le respect des programmes, bien sûr, permet le choix des méthodes en fonction des élèves, mais aussi de la personnalité de chaque professeur. Elle préconise une prise en charge globale des enfants et adolescents par les enseignants, alors qu'ils ont besoin d'avoir à leurs côtés des adultes divers, formés et compétents dans leur domaine propre, et ayant de ce fait des points de vue différents (professeurs, personnels d'éducation, d'orientation, de santé, de direction) et ce, dans un établissement qui fonctionne bien (personnels administratifs, TOS...). A chacun son métier, et les enfants seront bien éduqués !

Alors ce ministre, qui entre temps a changé, que va-t-il faire ? Tenir bon ? Céder comme ses prédécesseurs et imposer des réformes du statut enseignant qui font déjà grincer les dents ?

Nous ne le souhaitons pas. Le Ministre de l'Education nationale doit impérativement avoir le courage de balayer tout cela et d'imposer la réforme que toute personne sensée appelle de ses vœux. Certaines de ses déclarations semblaient aller dans le bon sens. C'est le dernier espoir, demain il sera trop tard.

Et nos revendications ne sont pas seulement le fait des «partisans de la vieille école», comme titre le Monde du 13 octobre à la Une, mais aussi de jeunes collègues brillants récemment titularisés qui ont «résisté» à l'infantilisation en cours dans les IUFM : il faut impérativement reconnaître l'autorité de l'Ecole qui est une institution de la République (et non un simple service public d'éducation). Il est urgent de réaffirmer la mission prioritaire des professeurs qui est de transmettre le Savoir pour «élever» le niveau des jeunes qui leur sont confiés. Il est de la responsabilité de l'Ecole d'éduquer, mais au sens étymologique du terme, c'est-à-dire tirer hors de l'ignorance. Et on ne pourra y réussir qu'en maintenant les quatre ordres d'enseignement, maternelle, école primaire, collège, lycée, en mettant une certaine dose de différenciation dès le collège pour tous, sans avoir honte de conseiller parfois l'alternance pour (re)motiver les élèves qui s'ennuient dans des cours inadaptés à leurs talents, en supprimant la seconde indifférenciée, en valorisant l'enseignement et la formation professionnels sans pour autant instrumentaliser l'enseignement général, en redéfinissant le champ de l'enseignement -et de la filière- technologiques... La tâche est rude et multiple. Mais c'est à ce prix et alors seulement qu'on pourra parler de démocratisation et de justice sociale pour les citoyens de demain.

Le Bureau national
20 octobre 2004

**Vient de paraître aux Editions Dalloz la 2e édition du
«CODE JUNIOR, les droits et obligations des moins de 18 ans»**

par Dominique Chagnollaude Professeur à l'Université de Paris II.

Aux textes de loi, décrets et circulaires commentés dans la première édition qui abordait aussi des questions pratiques de la vie à l'école, en famille et en société, cette nouvelle édition intègre en plus une présentation de la justice, les règles relatives aux transports scolaires, la loi sur le port des signes religieux ainsi que la circulaire d'application...

CNGA

Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga@cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT

Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Anne-Marie DORANDEU

Collège Courteline, Paris

Vice-Présidents :

Henri CHARRUEL

Lycée Voltaire, Paris

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

Michèle PRIEUL

Paris

Secrétaire général :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Trésorier :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerauld

*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU**

*

Université Autonome
Directeur de la publication :
M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : R. CIMA
Dépôt légal à parution
Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S

ISSN0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1500 exemplaires par nos soins

*

*La reproduction même partielle de textes
parus dans ce bulletin est formellement
soumise à l'autorisation préalable du
Bureau National du CNGA*

le 12 octobre 2004 : **Rapport Thélot**

En attendant de faire une analyse approfondie du Rapport Thélot,

- le CNGA ne peut qu'être d'accord avec :
 - > la définition d'un socle commun de connaissances, à condition qu'en soit contrôlée la maîtrise à tout niveau,
 - > la réussite de chacun selon ses talents et compétences ;
- mais le CNGA est très réservé sur l'idée du "vivre ensemble" dont on nous rebat les oreilles, avec les risques d'endoctrinement ;
- le CNGA s'insurge contre le projet de multiplier les tâches et d'augmenter le temps de présence des "profs bons à tout faire", dans les établissements ;
- le CNGA demande que l'Education Nationale recrute davantage de personnels complémentaires indispensables (d'éducation, de santé, administratifs...) ainsi que des assistantes sociales.

Table ronde du 21 octobre 2004 à Matignon

En tant qu'expert dans la délégation CFE-CGC menée par Monique Weber, le CNGA a été invité avec @venir-écoles à participer à la Table ronde présidée par le Premier ministre pour lancer la consultation des organisations représentatives.

Le CNGA apprécie la démarche qui laisse espérer que le Politique recueille les avis des différentes composantes de la communauté éducative sur les propositions du Rapport Thélot *Pour la réussite de tous les élèves* avant de présenter au Parlement le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école.

Le CNGA fera connaître ses contributions aux cinq *réunions thématiques* annoncées qui se tiendront en novembre au Ministère de l'Education :

- les finalités de la scolarité obligatoire
- l'ouverture sur le monde contemporain
- les premiers apprentissages
- les filières du lycée
- les métiers de l'éducation.

Le CNGA adresse au Politique sa demande d'une Loi d'orientation qui mette enfin un terme aux utopies dévastatrices à la base de la Loi dite Jospin de 1989, et commence par réaffirmer la mission première de l'Ecole, la transmission des savoirs.



VIE SYNDICALE : CONGRÈS DES FP-CGC

Le congrès de l'Union Fédérale CGC des Fonctions Publiques est un événement parce qu'il ne se produit que tous les 3 ans. Le dernier avait eu lieu en 2001 à Marne La Vallée, cette fois-ci c'est Ury, près de Fontainebleau qui accueillait, pour trois jours, une centaine de congressistes représentant les quelque cinquante syndicats que comptent les FP-CGC.

Les travaux se sont ouverts par le Rapport moral présenté par le président, Charles BONISSOL. Il a notamment souligné les faits marquants des années écoulées, parmi lesquels :

2002 : - Echec des négociations salariales ;

- Retour des Fonctions Publiques CGC au conseil d'administration de l'ENA.
2003 : - Début de la réforme de l'encadrement dans la Fonction Publique ;

- Manifestations sur les retraites.
Au cours de cette période, la formation syndicale s'est développée et le site Internet des FP-CGC a été entièrement revu.

Après l'approbation du rapport financier, le bureau a été soumis au vote des congressistes : notons que Charles BONISSOL a été réélu président et que notre présidente Marie-Elisabeth ALLAINMAT, a été reconduite comme membre du bureau.

XIX^{ème} congrès de l'UFC-FP (5, 6 et 7 octobre 2004 – URY)

De nombreux intervenants et des rapporteurs de commission se sont succédé durant ces trois jours à la tribune et ont suscité des débats parfois animés :

- Catherine GILLES sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- Christian CHAPUIS sur la PREFON et la CESI,
- Jean-louis SPAN sur l'Action Sociale,
- Michel COTILLEAU sur Stress et Harcèlement,
- Michel GUILLOUX sur les Retraites,
- Jean BAROUILLET sur une Fonction Publique de Métiers,
- Patrick GUYOT sur la Décentralisation-Déconcentration.

De plus, le congrès a eu la joie d'accueillir des personnalités de premier plan :

- Jean Luc CAZETTES, président de la CFE-CGC, qui a notamment insisté sur la place primordiale des trois Fonctions Publiques au sein de la confédération.
- Willy RUSS, vice président de la DBB, premier syndicat allemand de fonctionnaires, qui a souligné le souci commun des deux fédérations de défendre le pluralisme syndical.

- Salvatore VALERIO, président de la CESI (Confédération Européenne des Syndicats

Indépendants à laquelle les FP-CGC adhèrent), qui a fait l'historique du modèle social européen.

Enfin, en réunion de clôture, le congrès a accueilli Renaud DUTREIL, Ministre de la Fonction Publique. La venue d'un ministre au congrès des FP-CGC ne s'était pas vue depuis plus de 10 ans. Celui-ci a dû faire face à de nombreuses questions et revendications tant de Charles BONISSOL que des congressistes. Les rémunérations, les métiers, la réversion, la prise en compte des années d'études, la reconnaissance sociale des fonctionnaires, les emplois précaires... furent au cœur des échanges.

En conclusion, ce fut un congrès très intéressant, les débats ont été d'un haut niveau tout au long des trois jours. Chacun pouvait facilement s'exprimer même en présence de hautes personnalités. Les conditions matérielles du congrès et la convivialité furent également excellentes.

Michel SAVATTIER

P.S. : Le bureau CNGA tient à la disposition de ceux qui le souhaiteraient un compte rendu détaillé des diverses interventions.

Le CNGA a été invité au colloque *Formation des enseignants : faut-il en finir avec les IUFM ?* organisé à la Sorbonne le 16 octobre 2004 conjointement par deux associations, *Vive la République (VLR!)*, issue de la campagne présidentielle de M. Chevènement et « *Debout la République* », présidée par M. Dupont-Aignan, député UMP de l'Essonne. Deux politiques de bords différents, mais qui se reconnaissent sous l'étiquette « républicains » et se rejoignent pour défendre une certaine idée de l'École qui va de pair, en l'occurrence, avec une mise en cause des IUFM.

Beaucoup de monde dans la salle, et notamment un public jeune nombreux. Plusieurs intervenants, venus d'horizons

différents : institutrices, professeur en collège, professeurs d'Université, Inspecteur Général... Nous retiendrons particulièrement les témoignages des jeunes collègues, frais émoulus d'IUFM, qui ont fait part de leur expérience encore tout récente. Tous, du moins ceux qui appartiennent au second degré, ont estimé qu'ils avaient reçu une formation disciplinaire de qualité. Mais ils dénoncent la partie dite professionnelle de la formation : temps perdu, décalage entre le discours et la réalité, mais aussi infantilisation permanente des stagiaires, chantage à la titularisation, menaces de retenues de traitement... L'esprit critique et tout humour sont bannis. Ces témoignages avaient le grand mérite d'être concrets, spontanés et riches d'enseigne-

ment pour nous qui avons à prendre position sur la formation des maîtres.

Le colloque s'est terminé par les interventions de MM. Dupont-Aignan et Chevènement, qui ont conclu, on s'en doute, à la nocivité des IUFM. Qu'advient-il de ces instituts ? Réponse prochainement dans le projet de loi d'orientation.

Anne-Marie Dorandeu

RELATIONS EXTÉRIEURES

Pour la défense du Français

Le CNGA a assisté à la conférence de presse organisée le mercredi 22 septembre à la Sorbonne par les associations⁽¹⁾ qui se sont battues ensemble l'an dernier pour les langues anciennes et avaient lancé des actions (réunions, pétition) auxquelles le CNGA s'était joint (cf. notamment UA n°272 p.4). Ces associations lançaient cette fois-ci un appel pour le rétablissement des heures de français supprimées au cours des années à l'école primaire et au collège. Il apparaît, d'après leur calcul, qu'un élève entrant actuellement au lycée aurait perdu l'équivalent de deux années d'enseignement du français par rapport à son prédécesseur d'il y a trente ans... On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, des lacunes constatées à l'entrée en sixième puis en seconde. L'intervention de Marc Le Bris, instituteur et auteur du livre « *Et vos enfants ne sauront pas lire... ni compter* » a été particulièrement convaincante.

Pour notre part, nous avons calculé en 1985² que la *rénovation du collège* lancée par M. Chevènement – aux idées sur l'Éducation nationale par ailleurs sympathiques – allait supprimer, de la rentrée 1985 à la rentrée 1989, très précisément 144 heures de français. Si on tient compte des diminutions d'horaires de français à l'école et qu'on se réfère à une période plus ancienne, on doit bien retomber sur les chiffres cités plus haut... *C'est pourquoi le CNGA s'est associé à cet appel et ne peut qu'encourager ses adhérents et sympathisants à faire de même à titre individuel.* Etant entendu, cependant, que *la quantité n'est pas tout...* Si l'on a, au fil des ans, supprimé des heures de français, c'est sans doute par économie, mais pas seulement. À l'école, comme le soulignait au cours de la conférence Marc Le Bris, augmenter le temps consacré à l'étude du français « *ne coûterait rien* » en terme financier, puisque les élèves ont toujours le même maître ; mais il faudrait sacrifier d'autres activités, et tout le monde ne le souhaite pas. Au collège, le problème se complique (davantage de français, c'est davantage de professeurs, et ce n'est pas dans l'air du temps), mais c'est aussi une question de choix délibéré. Augmenter les heures, oui ; et revoir aussi le contenu de l'enseignement du français et ses finalités.

A.-M. Dorandeu

¹ Association des professeurs de lettres (APL), Association des professeurs de français et langues anciennes de classes préparatoires (APFLA-Prépa), Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes (CNARELA), Défense de la langue française, Sauver les lettres, Sauvegarde des enseignements littéraires (SEL)

² cf. l'éditorial de l'UA n°134 de novembre 1985 intitulé... *Assassinat programmé*

À l'invitation de l'association

Enseignement et Liberté

(www.enseignement.liberté.org), le CNGA s'est rendu le 8/10/2004 au Palais du Luxembourg pour assister à un débat au sujet du rapport Thélot qui devait être présenté au CSE le 14 octobre 2004.

Nous avons pu noter dans les interventions, très critiques sur les conclusions du rapport Thélot, un certain nombre de points de convergence avec les positions CNGA (cf. notre communiqué de presse du 12/10/04 et l'éditorial).

Françoise Poncet

Conseil d'administration de l'ONISEP

La CFE-CGC dispose, en tant que confédération représentative, d'un siège au Conseil d'Administration de l'ONISEP ; nous avons été sollicités par Mme Monique WEBER, qui en est le titulaire, pour être suppléant ce qui fait que j'ai pu, pour la première fois, mais ceci est appelé à se renouveler, participer à cette instance.

Trois points essentiels à l'ordre du jour :

- Le programme d'activité 2005

Notons, outre un programme très complet d'édition de nombreuses brochures et la refonte complète du site (www.onisep.fr), la mise en place à compter de 2005 (sur 3 ans) dans tous les collèges et lycées d'un KIOSQUE qui, en fournissant des informations tant sur support papier qu'informatique, remplacera l'AUTODOC qui date de 1975.

- Les finances

Une modification du budget 2004 et le budget 2005 furent largement approuvés, aucun bouleversement n'est à souligner.

- La Délégation Régionale d'Ile de France

À la rentrée 2005, les trois délégations régionales de Paris, Créteil et Versailles devraient être remplacées par une seule pour l'ensemble de la région, à Paris.

Michel SAVATTIER



Chacun son rôle, chacun sa partition !

Le constat est sans doute juste : « *Pour une proportion croissante de jeunes, l'Ecole est aujourd'hui le seul lieu éducatif à dimension collective stable clairement identifiée* ». (Rapport Thélot p. 35) Soit ! Relevons ce défi ! Si l'on veut que l'Ecole assume tous ces rôles que la société ne peut plus assumer, d'accord ! Mais la solution préconisée n'est pas bonne : Il faut effectivement **plus d'adultes dans les établissements** scolaires, mais ce n'est **pas aux seuls enseignants d'assumer toujours plus** (entre parenthèses sans rien gagner de plus, car ce ne sera pas payé en heures supplémentaires dans la période de restriction budgétaire actuelle). Certains professeurs se forment sur leur temps libre et avec leurs propres deniers dans des stages de gestion mentale, de psychologie, très bien, c'est leur choix, s'ils veulent jouer aux psychothérapeutes. (Ces initiations d'ailleurs devraient être incluses dans la formation des maîtres, mais pas de la façon caricaturale et/ou scandaleuse dont c'est dispensé à l'heure actuelle dans les actuels IUFM).

En tout état de cause, la **mission essentielle du professeur est d'enseigner**, le Rapport fait état de cette conception partagée par une majorité de collègues. Le professeur ne peut pas tout faire. Il faut **recruter de nouveau davantage de personnels complémentaires**.

- En ce moment, c'est la misère de la **médecine scolaire**, on ne trouve plus d'infirmières scolaires dans beaucoup d'établissements, elles ne sont pas assez payées et les contractuelles remplaçantes ne restent pas longtemps, car leur rémunération est indigne. Les médecins scolaires doivent continuer à relever de l'Education nationale, la médecine scolaire ne doit pas être « sous-traitée ».

- Les **assistantes sociales** ne sont pas en assez grand nombre.

- Pour faire face aux nouveaux besoins puisque l'on a commencé depuis longtemps à enseigner autrement (TPE, IDD, utilisation des NTIC...), il faudrait accroître les intervenants dans les **CDI** : on demande **un enseignant documentaliste chef de service** qui serait assisté d'**aides documentalistes** (nul besoin de créer un nouveau corps, ils pourraient entrer dans le corps des assistants d'éducation, en étant compétents et « chargés de la documentation »).

- Les **Conseillers principaux d'éducation (CPE)** sont chargés de plus en plus de tâches administratives et n'ont plus le temps de faire de l'éducation : il faut engager davantage de **surveillants** qu'on les nomme assistants d'éducation ou aides éducateurs, peu importe : ils sont plus proches des élèves, par l'âge, quelquefois animateurs d'activités comme le théâtre ou de clubs. Il manque cruellement de personnels pour assurer des permanences ou des études surveillées. A l'heure actuelle, ils s'occupent presque exclusivement du relevé des absences !

- C'est aussi la misère des **postes d'administration** : (par exemple, doublement des lettres à envoyer pour chacun des parents : 3000 timbres, sur 3000 enveloppes avec le matériel de vote pour les parents ! ou alors on confie le matériel de vote aux enfants eux-mêmes pour faire des économies et dans certains lycées les élèves ont été voter pour leurs parents !)

- Les **personnels TOS** sont aussi indispensables, qu'ils soient gérés par l'Etat ou les collectivités territoriales, ils font partie de la communauté éducative, ils ont leur rôle qui n'est pas seulement de faire le ménage. Il faudra s'assurer de la création effective et du maintien de ce « cadre d'emplois » nouvellement décidé pour accueillir les TOS dans les Collectivités territoriales.

Chacun son rôle, chacun sa partition !

Sinon, le professeur n'aura qu'à passer le BAFA, pas le CAPES !

C'est à ce prix que l'on restaurera ou maintiendra une qualité de l'enseignement !

C'est alors que l'on pourra parler de démocratisation et de justice sociale !

Marie-Elisabeth Allainmat
novembre 2004

FORUM SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Dans l'académie de Poitiers, notre année a été marquée par la reprise de nos **forums** thématiques. Président et secrétaire général de l'UDCFE-CGC nous faisaient l'honneur de leur active présence, ainsi que des intervenants du primaire.

Un **audit** en 12 points a servi de base à la recherche commune de solutions dont la synthèse sera prochainement présentée par mes soins au Groupe Académique de Réflexion sur les Langues Vivantes présidé par l'IPR d'espagnol.

L'enseignement d'une LVE **avant le collège** bute toujours sur la **disparité des compétences** effectives des intervenants. On trouve donc le meilleur et le pire. En Sixième, la situation a peu changé depuis 1990, l'**hétérogénéité** énorme des élèves oblige à plus ou moins recommencer à zéro. L'ambition de 'rivaliser' avec nos meilleurs voisins européens colle-t-elle si bien que cela avec une réalité aussi chaotique ? Quand acceptera-t-on sans complexes le fait tout simple que le Nord de l'Europe, le Maghreb et les régions avec dialecte puissant sont bilingues et pas la plupart des Français ?

L'hégémonie de l'**anglais** ? Tout d'abord, on pourrait plus facilement proposer d'autres idiomes en primaire (y compris l'arabe) si l'objectif était de "mettre les enfants au contact d'une LVE, en général" et non de procéder à un apprentissage qui oblige pratiquement à anticiper le choix en fin de CM2. Par ailleurs, l'**espagnol**, surtout comme LV2, se porte très bien et de mieux en mieux, alors même qu'il est peu présent en primaire. Que faire alors avec l'**allemand** en-dehors de l'ouverture de classes bilingues dès la Sixième ? Malgré tous les efforts de 'propagande', les jeunes et leurs familles sont libres de leur choix et, observant le monde, savent que le **trio** français-anglais-espagnol couvre quasiment tous les besoins langagiers de la planète. Alors l'argument qui consiste à dire : "les langues à désinences complexes sont plus formatrices" a fait long feu. La question se pose donc : les cursus d'études dans les UFR de langues et les IUFM doivent-ils être organisés de telle sorte que les

étudiants spécialisés en allemand ou dans tout autre LVE extérieure au trio puissent se préparer à une **bivalence** linguistique ?

En vrac, nous avons également évoqué : a) la compatibilité entre la pratique **orale** (indispensable) et les **classes surchargées**, inconvénient que l'Inspection s'entête à ignorer.

b) la misère des **horaires en LVE** pour des lycéens se destinant à des études spécialisées (3H en série L !!!). Imagine-t-on un si maigre horaire pour les maths en série S ?

c) la non-détection des **faiblesses auditives** en-dehors des très graves, alors que le visuel est pris au sérieux. Or une bonne perception des aigus et des graves est cruciale.

d) le soupçon qu'on peut avoir sur la **sincérité d'une société** qui, en-dehors de certains cercles motivés et malgré

des discours enflammés, ne donne pas les preuves d'un engagement sérieux dans la pratique des LVE.

e) le recrutement des **assistants étrangers** pour le secondaire est toujours soumis au même *numerus clausus* qu'il y a 40 ans comme si la massification n'avait pas eu lieu !

Enfin, la réussite en LVE dépend de tant de facteurs que cet enseignement justifie plus qu'aucun autre le recours à une OFFRE DIVERSIFIÉE afin d'en finir avec le gâchis matériel et humain actuel. Pour certains d'ailleurs, les LV sont aussi le déclic salvateur. C'est aussi un domaine qui se prête particulièrement bien à l'étude 'tout au long de la vie' pour les citoyens et donc un espace tout indiqué pour l'enseignant qui rêve de changer de public.

Gérard Pelletant

DISPARITÉS RÉGIONALES



Une note d'information ministérielle émanant de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (D.E.P.) datée de juin 2004 indique qu'en 2001 67,2 % des élèves d'une classe d'âge ont quitté l'enseignement secondaire avec un niveau d'études de niveau IV (année terminale Bac ou BP) ; 25,8 % ont atteint le niveau V (année terminale CAP ou BEP) ; 7 % n'ont pas atteint ce niveau et sont sans qualification sans même le brevet des collèges. Aucune région n'arrive aux 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et à assurer aux autres une formation de niveau V au minimum comme le prévoyait la Loi d'orientation de 1989.

Les académies se distinguent les unes des autres par des bilans inégaux. Dans ce classement, cinq académies sont les plus performantes avec de fortes proportions de jeunes atteignant le niveau du baccalauréat (Rennes, Toulouse, Lyon, Nantes, Limoges) et le taux le plus faible de jeunes sans qualification alors que 10 autres sont parmi les moins performantes avec le taux le plus fort de jeunes sortant sans qualification (Lille, Nice, Montpellier, Besançon, Rouen, Orléans, Tours, Reims, Caen, Amiens et Corse). Ces écarts s'expliquent en partie par des différences de contexte socio-économique (offre de formation différente d'une académie à l'autre ou milieu social défavorisé plus ou moins important...) mais ce n'est pas toujours le cas. En effet, on notera qu'en 2001/2002, dans les académies de Montpellier et de Nice, les proportions de jeunes finissant leurs études secondaires sont parmi les plus faibles alors que la part des élèves dont le responsable parental est cadre, technicien ou de profession indépendante est supérieure à la moyenne nationale alors que dans les académies de Nancy Metz c'est l'inverse. Ces fortes disparités régionales risquent encore de s'accroître à l'avenir dans le cadre de la Loi de décentralisation qui alloue désormais aux régions le financement de la carte des formations. Il risque d'y avoir des régions bien dotées en formations et obtenant un bon taux de réussite des élèves et des régions plus pauvres avec un fort taux de sortie sans qualification contribuant à accentuer le taux de chômage des jeunes, sans compter le rôle que peut jouer – indépendamment des moyens financiers – une politique régionale plus ou moins volontariste et dynamique.

Le CNGA soucieux du caractère national de l'enseignement ne peut qu'être inquiet face à ces disparités régionales actuelles et à venir.

Paulette JARRIGE

Meaux, le 10 septembre 2004

Objet : TZR de Génie Civil affectés en Mathématiques.

Monsieur le Recteur,

Le CNGA souhaite attirer votre attention sur le cas de trois titulaires de la ZR du 93 affectés dans une discipline qui n'est pas la leur.

En effet, M. Richard D., M. Nicolas S. et Mme Dominique F., tous trois certifiés de Génie Civil et précédemment affectés dans leur discipline au Lycée Gustave Eiffel à Gagny, ont été rattachés cette année à des collèges du 93. Ils se sont vu attribuer des services de Mathématiques alors que cette affectation n'est conforme ni à leurs qualifications, ni à leurs compétences, ni à leurs goûts. Ceci est en totale contradiction avec le décret n° 50-581 du 25 mai 1950 et avec le texte paru au J.O. du 21 septembre 1999.

M. D., M. S. et Mme F. ont été d'une grande utilité l'an dernier au Lycée Gustave Eiffel. Tous les professeurs en poste ayant déjà des heures supplémentaires, ils ont assuré des cours à l'année ou remplacé leurs collègues en congé maladie ou en stage. Par ailleurs, ils se sont vu confier des cours de soutien pour les élèves en difficulté et leur présence a permis le dédoublement de certains enseignements « dangereux » (manipulation de mise en œuvre en STI, spécialité Génie Civil). Précisons que le danger de ces manipulations a été signalé lors de la dernière CHS du lycée.

Le CNGA comprend parfaitement les directives du Ministère de l'Éducation visant à gérer de manière plus rationnelle les TZR. Cependant, dans ce cas précis, il n'y va certainement pas de l'intérêt des élèves, et les professeurs, qui n'ont pas été formés pour enseigner les Mathématiques, risquent fort d'être rapidement mis en difficulté.

En conséquence, le CNGA demande que les trois professeurs de Génie Civil cités plus haut, ainsi que tous les collègues touchés par des mesures semblables, soient affectés sur des services conformes à leurs qualifications dans un établissement où leur travail sera vraiment efficace.

Veuillez, Monsieur le Recteur, (...)

Christine LECLERCQ,

Responsable Académique du CNGA (CFE-CGC)

A LIRE AU BO : MUTATIONS...

Mutations des enseignants, CPE...

BO SPECIAL N°11 du 4-11-2004

Mouvement interacadémique et postes spécifiques

Saisie des demandes du 26 novembre au 10 décembre

Carrière

BO N°40 du 4-11-2004

-examen professionnel.

Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des SASU du MEN - session 2005

-Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire réservé aux candidats hors académie session 2005 - ARRÊTÉ DU 22-10-2004

BO N°39 du 28-10-2004

Concours externe et interne de recrutement des attachés d'administration scolaire et universitaire - année 2005 - ARRÊTÉ DU 15-10-2004

Concours réservé de recrutement des attachés d'administration scolaire et universitaire - année 2005 - ARRÊTÉ DU 19-10-2004

BO N°38 du 21-10-2004

Concours. Modalités des concours de l'agrégation - ARRÊTÉ DU 31-8-2004

Concours de recrutement de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du MEN - année 2005 - ARRÊTÉ DU 16-9-2004

Marie-Thérèse Sannier

Le CNGA est intervenu auprès du recteur de l'Académie de Créteil (cf. lettre) pour soutenir trois jeunes collègues de génie civil, TZR depuis plusieurs années, qui, n'ayant pas pu obtenir de postes fixes à la rentrée 2004, ont été nommés dans différents collèges de Seine Saint-Denis pour enseigner... les mathématiques.

Nous avons d'autre part constaté la pénurie de professeurs de mathématiques dans les différents lycées et collèges de la Région Parisienne. N'y aurait-il pas de candidats dans nos trois millions de chômeurs ou les conditions de travail et pécuniaires sont-elles si peu attractives ?

Nous avons l'impression que le seul souci du rectorat de Créteil est de mettre un professeur devant une classe, sans se préoccuper des capacités et des goûts dudit professeur.

A l'heure actuelle, un professeur qui avait refusé d'enseigner les mathématiques et qui donnait des cours de génie civil adaptés aux collégiens, a été retiré du collège, l'inspecteur de mathématiques ayant lui-même constaté son incompétence en regard de son cursus de formation. Il attend son rattachement au lycée Gustave Eiffel, un lycée spécialisé en Génie Civil, afin d'effectuer des dédoublements de classes et de la propagande dans les collèges du 93 pour améliorer l'orientation en génie civil, un secteur où le chômage ne sévit pas et qui recherche de la main d'œuvre et de l'encadrement.

Quant aux deux autres collègues, ils enseignent désormais les mathématiques malgré leurs protestations.

Cette malheureuse affaire témoigne du manque de gestion prévisionnelle du ministère : manque de professeurs de génie civil dans les années 85/90, ouvertures massives de postes aux concours, multiplication des TZR sans occupations réelles à partir des années 2000 pour arriver en 2005 à la fermeture du Capet Génie Civil sans préavis.

Le CNGA n'a pas manqué d'évoquer ce problème le 4/11/2004 avec Monsieur Alain Perritaz, adjoint au directeur de la DPE (Direction du Personnel Enseignant) qui est responsable du service des statuts, de la prévision et du recrutement et qui nous a accordé un rendez-vous au Ministère de l'Éducation Nationale.

Françoise Poncet

Cotisation annuelle 2004-2005

INDICES MAJORES

Indice 287 et au-dessous.....	80,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308	88,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353	98,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404	110,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457	123,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500	133,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553	143,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600	155,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657	166,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702	178,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750	188,00 €
A partir de l'indice 751	198,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE*	90,00 €
Agrégés et Bi-admissibles	105,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	90,00 €
EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	80,00 €
Aides-Educateurs	50,00 €
Assistants d'éducation	78,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	50,00 €

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*) et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 €.....	63,00 €
De 900 à 1100 €.....	74,00 €
De 1100 à 1300 €.....	84,00 €
De 1300 à 1500 €.....	89,00 €
De 1500 à 1750 €.....	94,00 €
De 1750 à 2000 €.....	100,00 €
De 2000 à 2200 €.....	107,00 €
Au dessus de 2200 €.....	116,00 €



La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **55,00 €** Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 70,00 €** pour les actifs et **55,00 €** pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 70,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

Remarques: - **LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 50%**

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome (UA) : **35,00 €** Le service de l'UA est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.

ADHESION - ABONNEMENT année scolaire 2004-2005

Académie :

M., Mme, Mlle : Prénom : Tél. :

Adresse personnelle :

Etablissement scolaire :

Catégorie et Fonction Discipline Echelon Indice depuis le

Situation particulière éventuelle : (Temps partiel . . . / . . . heures ; CPA ; CFA...)

- ***ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 2004-2005**

- *demande le prélèvement automatique de sa cotisation

en **une seule fois*** ou en **3 fois***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- *M'abonne seulement à l'UA (35 € pour 1an) fiscalement non déductible

* (rayer les mentions inutiles)

e-mail :

A...

le...

Montant
de la cotisation

Signature

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr

CCP : CNGA, Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

***Mutations interacadémiques
Saisie des demandes
du 26 novembre au 10 décembre***

***-Protection juridique
par la DAS
-Aide psychologique
par PSYA***

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PERIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 – Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	Mme CHERRIER-CHAUDAT - 3 bis rue de la Prévôté - 21000 DIJON - Tél. 03 80 30 71 99 M. LE PILLOUER - Michel 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	M. LAQUA CGC-74. Tél. 06 86 76 72 58
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU - 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	Mme QUERON - Le petit bois de Lée 37530 CANGEY Tél . 06 75 91 37 84 M. LAPLANCHE - 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	Mme FROMAGER – 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER – 24 rue Rabelais 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 11 rue de la Vallée 67140 BARR - Tél. 06 62 74 84 78 M A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme GAILLARDON – CNGA-CGC 63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 06 67 93 32 91 Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrige@club-internet.fr